

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 juillet 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 11 juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES
(VVV) VACANCES D'ÉTÉ 2023

Délibération : 07.2023.075

Transmis en préfecture le : 10/07/2023

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

La période des vacances scolaires est souvent marquée par l'inoccupation de jeunes en âge d'être scolarisés. Outre qu'elle révèle une inégalité d'accès aux loisirs éducatifs, cette situation conforte l'enfermement de ces jeunes dans leur quartier, notamment dans les quartiers en politique de la ville.

Pour y remédier, la ville soutient des animations proposées par des acteurs locaux pour ce public éloigné, par le biais du dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV), en partenariat avec les services de l'État.

Ce dispositif s'adresse en priorité à tout jeune âgé de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers en politique de la ville, pour Saint-Genis-Laval, aux Collonges et aux Barolles. Il doit favoriser, aux cours des vacances scolaires, une prise en charge éducative par un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pour des jeunes éloignés des structures d'accueils de loisirs.

Chaque trimestre, un comité local regroupant les partenaires financiers (Ville et État - DDETS et CAF) et les structures socio-éducatives du territoire porteuses de projets se réunissent pour débattre des futurs projets qui seront mis en place au cours des vacances scolaires. Les projets sont ensuite, pour l'État, validés par la cellule départementale du VVV.

Les projets doivent mettre l'accent sur la qualité éducative en développant des actions à contenu citoyen et civique.

En 2023, l'enveloppe inscrite par la ville est de 3 300€ pour les structures socio-éducatives du territoires qui souhaiteraient déposer un dossier (Centre social et culturel des Barolles, la Fondation Amis Jeudi Dimanche-AJD, le Mixcube).

Le versement de la subvention se fait suite à un bilan de l'action fourni par le porteur de projet. L'enveloppe de l'État est directement versée aux porteurs de projets.

Les actions VVV prévues pendant les vacances d'été sont les suivantes :

- Action portée par la fondation AJD, service de prévention spécialisée : « un ring aux Barolles ». Cette action s'est déroulée sur le quartier des Collonges ces deux dernières années. Elle se déroulera cette année sur le quartier des Barolles, dans le cadre des « Terrasses de l'été », animations sur 6 mercredis proposées par le centre social. Il s'agit de proposer des activités sportives connexes à la boxe anglaise en se servant de l'aspect ludique d'un ring gonflable. Les objectifs visés sont la confiance en soi, l'acceptation des règles, le contrôle de soi, favoriser la mixité fille/garçon, transmettre les valeurs du sport : respect, courage, effort, gestion des émotions, rencontrer de nouveaux jeunes, favoriser et accompagner le « vivre ensemble » sur le quartier des Barolles.
- Action portée par le service jeunesse « Chantier jeunes mineurs ». Les chantiers jeunes mineurs, organisés par la ville de Saint-Genis-Laval, visent l'autonomie des jeunes. Chaque année, le service jeunesse coordonne l'inscription des jeunes volontaires et l'organisation des chantiers. Ces chantiers permettent à des jeunes de 14 à 18 ans d'occuper de façon enrichissante et éducative la période des vacances d'été, en ayant une première approche du milieu professionnel tout en finançant des projets personnels comme une formation ou des loisirs. L'édition 2023 se déroulera du 11 juillet au 4 août. Il est prévu 5 chantiers pouvant accueillir 30 jeunes. Les activités proposées porteront sur de la rénovation et peinture de mobilier urbain, entretien et nettoyage.

Les services de l'État ont accordé une subvention de 600 € au projet porté par la Fondation AJD, et de 1 500 € pour les chantiers jeunes.

Le principe de fonctionnement du dispositif « Ville Vie Vacances » étant un co-financement par la commune à hauteur du financement de l'État, il est donc proposé le versement d'une subvention à la fondation AJD de 600 € pour l'action « Un ring aux Barolles ».

Les moyens de la ville pour la réalisation des Chantiers Jeunes mineurs sont à hauteur de 3 369,50€.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n° 1 « enfance, Jeunesse, enseignement, Cohésion sociale, Égalité » du 14 mars 2023

Vu l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 600 € pour l'action « Un ring aux Barolles » à la Fondation AJD, service de prévention spécialisée.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.